



**Union des clubs de Pétanque  
de la ville de Fribourg**  
Rte des Neigles 41  
1700 Fribourg

Réservations : [www.boulodrome-des-neigles.ch](http://www.boulodrome-des-neigles.ch)  
Contact : [info@boulodrome-des-neigles.ch](mailto:info@boulodrome-des-neigles.ch)  
Téléphone : +41 79 549 13 99



## Règlement d'Utilisation des Installations

/ Saison 2023 - 2024

### Clubs utilisateurs du boulodrome

#### Clubs Membres de l'Union

Beauregard
La Neuveville
La Vallée
Société des Sourds Fribourg

#### Clubs conventionnés

Amicole de la Picale	APBVM - Beaumont
La Corminboule	Fri-boules
La Boulamie	La Boule sympa
Les Schnütz de Sahli	

Les installations intérieures sont accessibles pendant la saison d'hiver et en cas de mauvais temps durant la belle saison. Les membres actifs des clubs susmentionnés ont un accès prioritaire à toutes les installations pendant les plages horaires qui leur sont réservées. Ils y ont accès aussi en-dehors de ces plages pour autant qu'il y ait des pistes disponibles.

### Carte saisonnière individuelle



disponibles au bar

- La carte saisonnière individuelle autorise un usage régulier du boulodrome aux joueuses et joueurs non membres actifs d'un club de l'Union ou d'un club conventionné.
- La carte individuelle est nominative, par conséquent : intransmissible
- Le prix de la carte saisonnière individuelle est de CHF 20.-
- La saison débute au 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre suivant
- Un usage occasionnel du boulodrome est accordé gratuitement
- La participation aux concours et aux mêlées est ouverte à tout le monde selon les conditions des organisateurs.

### Mesures relatives à la buvette

- Pendant la période creuse de l'été, le boulodrome et la buvette sont fermés durant 4 semaines.
- En l'absence de clientèle, les tenanciers peuvent fermer la buvette, au plus tôt à partir de 20 h.
- Seules les boissons achetées à la buvette sont autorisées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du boulodrome.
- Les conditions de la patente stipulent 23 heures comme heure de fermeture.
- Au maximum, deux prolongations d'une heure chacune peuvent être demandées :
  - l'émolument administratif est de 15 francs par prolongation
  - la rémunération des tenanciers pendant la prolongation fait l'objet d'un arrangement entre les parties.

### Mesures relatives aux installations

- Fumer et vapoter sont interdits à l'intérieur des installations.
- Il est interdit de modifier soi-même le réglage des thermostats des radiateurs
- Le boulodrome dispose de 8 pistes. Occuper 2 terrains n'est autorisé qu'en cas de très faible affluence.
- Il incombe aux utilisateurs de remettre en état les pistes après les avoir utilisées :
  - passage du râteau pour égaliser le gravier ;
  - arrosage léger en début et en fin d'après-midi ;
  - 15 minutes d'aération vers 18 h.
- Les installations extérieures, pistes et éclairage, sont aussi propriété de l'Union.
- L'éclairage des pistes extérieures est disponible jusqu'à 22 h 30 au maximum – même si la partie n'est pas terminée
- L'éclairage est disponible sous 2 conditions : 6 joueurs au minimum et consommations obligatoires
- Pour les clubs membres de l'Union, cette dernière disposition n'est pas exigée.

**En raison des intempéries de novembre 2023, les pistes extérieures ont été rendues inutilisables. A ce jour (08.02.2024), aucune date ne peut être donnée concernant la remise en état des lieux.**